

DOMMARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES

N°50-2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 3 JUILLET A VINGT HEURES TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : jeudi 26 juin 2025

Affichage Mairie jeudi 26 juin 2025

Nombre de conseillers	En exercice	22
	Présents	18
	Votants	21

PRESENTS : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme THOMAS Murielle, M. BERTHAULT Yves, Mme ROSAT Aurélie, M. PERRIER Guy, M. CHARVIN Patrick, M. de LA TEYSSONNIERE Hervé, M. EVAUX Denis, Mme PELISSIER Cécile, Mme BARBET Janique, Mme SANDRIN Laurence, M. DREVET Jean-Nicolas, Mme EYRIGNOUX Rachel, Mme CHAUVIN Anouchka, Mme TOURNIER Béatrice, M. TISSIER Franck.

ABSENTS EXCUSES : Mme BLEIN Magali donne pouvoir à Mme ROSAT Aurélie, M. ROUX Jérémy donne pouvoir à M. Denis EVAUX, M. DUCARRE Clément donne pouvoir à Mme Anouchka CHAUVIN.

ABSENTE : Mme LAPALUD Sylvie

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

Objet : Attribution du marché de nettoyage des bâtiments communaux :

Rapporteur : Alain THIVILLIER

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance le jeudi 3 juillet 2025, ayant pour ordre du jour :

- Attribution du marché de nettoyage des bâtiments communaux

Le marché d'entretien des locaux actuel arrive à son terme au 31 août 2025. La procédure de relance du marché a été effectuée le 27 mai 2025 pour une date limite de remise des offres au 23 juin 2025. Le nouveau marché est prévu à partir du 1^{er} septembre 2025 pour 1 an renouvelable 1 fois.

1 offre unique a été reçue et analysée.

Le résultat de l'analyse a été présenté aux membres de la commission d'appel d'offres du 03 juillet 2025 pour avis.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir suivre l'avis de la commission d'appel d'offres qui sera présenté en séance compte tenu des délais et du fait que la CAO se réunit le même jour que le conseil municipal.

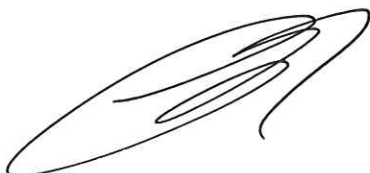
Le Conseil municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- DE VALIDER l'offre présentée, après négociation, par la société par la société TOUTECLAT (offre unique) pour un montant forfaitaire annuel de 68 455,51 € HT et pour les montants unitaires indiqués dans son DPU DQE dans la limite de 40 000 € HT annuels
- DIT que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION

La secrétaire de séance,
Catherine LAVET



Le Maire,
Alain MIVILLIER

